127025

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE SAVIGNY

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION
« Gavardes »

SITUATION
Echelle 1 : 1000

Savigny, le 25 mai 2011

Dossier présenté par
R. JOURDAN SA, ing.-géomètre officiel, Rte de Mollie-Margot 1, **1073 SAVIGNY**
Tél. : +4121 9463063 - E-mail : info@jourdansa.ch

Approuvé par la Municipalité de Savigny
dans sa séance du 30 mai 2011

Le Syndic : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique
du 10 juin 2011 au 11 juillet 2011

Au nom de la Municipalité
Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal de Savigny
dans sa séance du 5 septembre 2011

La Présidente : La Secrétaire :

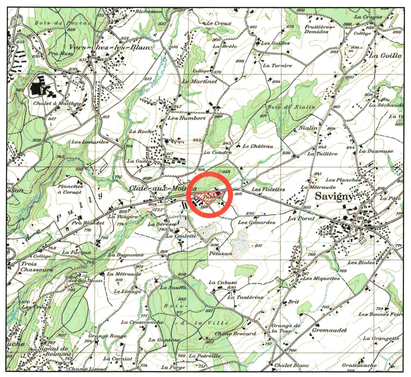
Approuvé préalablement par le Département compétent.

Lausanne, le 16 NOV. 2011

Le Chef du Département :

Mis en vigueur le : 16 NOV. 2011

PLAN D'ENSEMBLE 1 : 25'000



LEGENDE

PPA

- Périmètre du plan partiel d'affectation
- Zone d'installations publiques
- Aire de circulation, stationnement et dépôt
- Aire de verdure
- Aire forestière (délimitation du 21.04.2009)
- Périmètre d'implantation des bâtiments
- Accès ou sortie
- Zone de protection S3
- Align. du 6 août 1963 à radier
- Limite des constructions nouvelles selon art. 36 LR
- Arbres existants
- Arborisation nouvelle (situation indicative)

Fond de plan

- Limites cadastrales
- Bâtiments existants
- Nature forêt

LEGENDE ILLUSTRATION

- Nouvelles constructions
- Secteurs de circulation, parquage et dépôt
- Espaces de verdure
- Arbre existant
- Arborisation nouvelle à titre indicatif
- Bassin de rétention à titre indicatif
- Clôture
- Aménagement routier projeté à titre indicatif

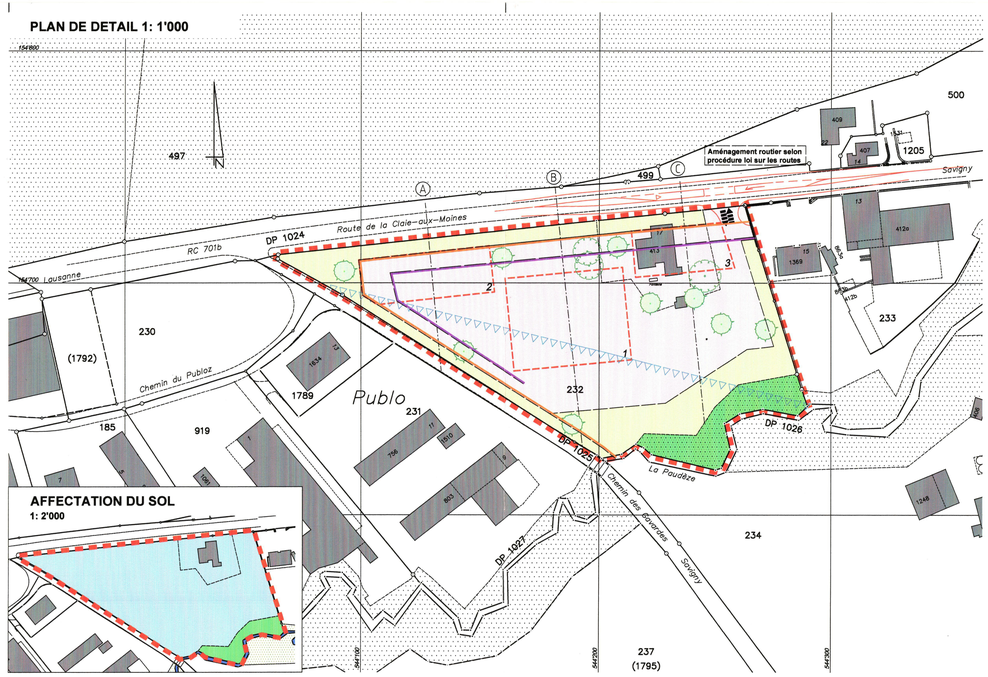
PROPRIETAIRES

Parcelle 232	Propriété de la Commune de Savigny	surf.totale	14'630 m2

Etabli sur la base des données cadastrales.
Fond cadastral certifié conforme selon art. 5b RATC
Savigny, le 15 avril 2011

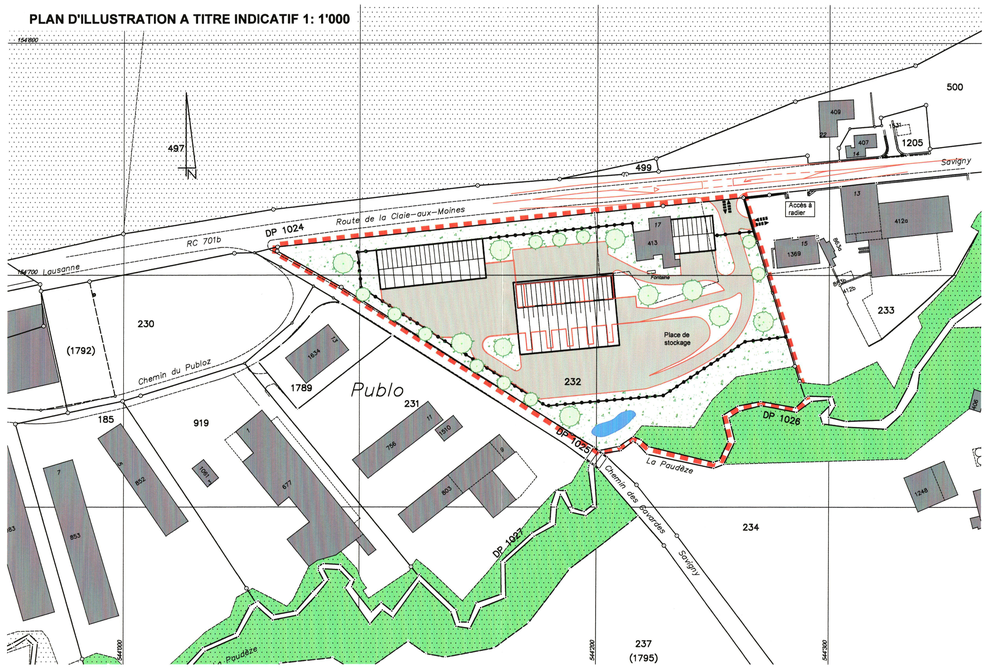
R. Jourdan SA
Ing. géomètre officiel
Rte de Molle-Margot 1
1073 SAVIGNY
+4121 7812731
info@jourdansa.ch

PLAN DE DETAIL 1: 1'000



AFFECTATION DU SOL
1: 2'000

PLAN D'ILLUSTRATION A TITRE INDICATIF 1: 1'000



Coupes 1 : 500

